

Strasbourg, le 19 septembre 2024

## Tarification solidaire : une réforme d'ampleur pour le pouvoir d'achat

### 1/ La refonte de la tarification solidaire et ses objectifs

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont historiquement un fort taux de pauvreté, la crise sanitaire et l'inflation qui s'en est suivie a contribué à aggraver ces inégalités et accroître la pauvreté. Face à cette situation, la Ville et l'Eurométropole ont souhaité dès 2020, amplifier leur effort de solidarité, de lutte contre les inégalités dans un souci d'équité territoriale, en augmentant sensiblement les budgets dédiés, au logement social, à l'hébergement, à l'aide alimentaire et l'accompagnement social des ménages. C'est dans la poursuite de ces démarches qu'une refonte de la tarification solidaire, pour un territoire plus juste et garantissant l'accès aux services publics, de toutes et tous, a été votée lors des conseils municipal et eurométropolitain les 24 et 28 juin.

La tarification solidaire des services publics a été déployée depuis 2010 pour garantir un accès aux services publics payants basé sur la capacité contributive des ménages.

Plus de dix ans après sa mise en œuvre, et pour tenir compte de l'aggravation des inégalités, les exécutifs municipaux et métropolitains ont souhaité actualiser et améliorer cette tarification. Le panel citoyen tiré au sort lors de la 1<sup>ère</sup> édition du « Budget Local parlons-en ! », a travaillé à simplifier, rendre plus lisible l'accès des habitant-es aux services publics, en combattant notamment le non-recours. Un long travail associant le panel, les élu-es et l'administration a permis de faire émerger une refonte de la tarification solidaire. Elle a pour but **d'adapter les tarifs des services payants grand public aux capacités financières de chacun et chacune, de l'étendre à de nouveaux services et de simplifier la demande dans le but de réduire le non-recours aux droits.**

Le périmètre est élargi avec des nouvelles grilles de tarifs solidaires qui s'appliquent aux paiements de la cantine scolaire et des accueils de loisirs et maternels, aux activités d'aquaglisse (piscine, patinoire, stages de natation, aquabike, aquagym, bébés nageurs...), au stationnement résident des Strasbourgeois-es ainsi qu'aux bourses d'étude du Conservatoire.

La nouvelle tarification solidaire s'appuie sur :

- **Un quotient familial unique plus simple** avec la suppression des statuts sociaux (chômeurs, bénéficiaire du RSA...) au profit d'un Quotient Familial unique (QF unique) et la mise en place d'un nouveau mode de calcul harmonisé



pour toutes les prestations. Le QF unique est indépendant du QF de la CAF et s'appuie sur celui des impôts.

- **Un système plus fidèle à la réalité avec la prise en compte de la surreprésentation des personnes seules et des familles monoparentales sur le territoire strasbourgeois** (49,8% de ménages d'une personne et 10,3% de familles monoparentales) dont le QF unique est ajusté d'une demi part.
- **Une refonte des grilles tarifaires pour plus de justice et de simplicité** permettant à un plus grand nombre de personnes en situation de précarité de bénéficier des tarifs les plus bas.

## 2/ Un parcours usager simplifié, harmonisé et accompagné

Afin de simplifier les démarches, la procédure est unifiée et la même pour tous les services payants grand public et tous les futurs bénéficiaires.

Depuis mi-juillet, les habitant-es peuvent faire leur demande d'attestation de quotient familial unique sur la page spécifique [www.strasbourg.eu/tarifcation-solidaire](http://www.strasbourg.eu/tarifcation-solidaire) ou via leur compte [mon.strasbourg.eu](http://mon.strasbourg.eu)

Pour le moment, les services concernés sont les suivants : À l'échelle de la Ville de Strasbourg :

- les services périscolaires (la cantine, l'accueil de loisirs maternels et l'accueil périscolaire maternel),
- le conservatoire à rayonnement régional pour déterminer le montant des bourses accordées sur critère social,
- l'école municipale des sports,
- l'ordonnance verte.

À l'échelle de l'Eurométropole :

- les transports en commun (CTS),
- les piscines et la patinoire ainsi que toutes les prestations associées (les bébés nageurs, les cours et les stages de natation, l'aquagym, l'aquabike, etc).

La tarification sera applicable au stationnement résidant d'ici la fin de l'année.

Les personnes en difficulté dans leurs usages numériques peuvent prendre **rendez-vous avec un médiateur numérique** du quartier ou de la commune qui prend le temps d'expliquer comment réaliser la démarche. La cartographie des lieux de permanences d'assistance numérique se trouve sur la page [data.strasbourg.eu/pages/lieux\\_mediation\\_numerique/](http://data.strasbourg.eu/pages/lieux_mediation_numerique/)

Ces personnes peuvent aussi se rendre à **une permanence les après-midis entre 14h et 17h, à l'accueil du Centre administratif** avec un médiateur numérique. Il faut alors se munir d'un justificatif des impôts, d'un smartphone et d'une adresse mail, si la personne en possède, afin de simplifier la démarche.



Les services et partenaires extérieurs de l'action sociale ont été formés pour une bonne mise en œuvre de cette refonte et les collectivités bénéficient du soutien d'Emmaus Connect et de la Cybergrange.

À noter : les habitant-es dans une situation particulière (sans aucune ressource, sans droit aux prestations sociales, sans numéro fiscal), peuvent être accompagnés par l'organisme social qui les suit dans leur demande de quotient familial.

### 3/ Des grilles tarifaires adaptées

Les services publics ont un coût, chaque ménage doit pouvoir y accéder en contribuant à la hauteur de ses revenus. Un plus grand nombre de ménages pourront bénéficier des tarifs les plus bas dans tous les services publics concernés par la refonte. Parce que tous les enfants doivent pouvoir manger, un effort particulier a été fait sur les cantines pour baisser les tarifs des tranches les plus basses en incluant la gratuité pour les ménages sans revenu. Il est à noter que conformément à ses engagements, la collectivité fait un effort financier conséquent pour que les tarifs des tranches les plus hautes restent identiques.

#### Exemples de réduction en fonction de la situation familiale et des revenus de trois ménages strasbourgeois

Un couple avec 2 enfants	Une famille monoparentale avec un enfant	Une personne seule de 67 ans
Les enfants sont âgés de 8 et 10 ans, vont à la cantine 4 fois par semaine, toute la famille va à la piscine régulièrement, prend le tram et gare sa voiture devant chez eux. Monsieur travaille. Ressources mensuelles avec prestations CAF : 2 604 euros.	L'enfant de 7 ans va à la cantine 4 fois par semaine, il apprend la trompette au conservatoire et il a une bourse liée aux ressources de sa mère. Tous les deux vont à la piscine, ils prennent le tram et n'ont pas de voiture.	Elle est retraitée. Elle prend le tram, fait de l'aquagym une fois par semaine, et elle gare sa voiture devant chez elle.
Avec un QF unique de 667 euros, le coût global annuel est de 1 219,36 euros.	Avec un QF unique de 0 euro, le coût global annuel est de 293,80 euros.	Avec un QF unique de 1 200 euros, le coût global est de 765 euros.
Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de 4 231 euros.	Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de 2 328,60 euros.	Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de 1 215 euros.



#### 4/ Premier point de situation

Près de 6700 **attestations de quotient familial** ont été délivrées. Ce nombre n'intègre pas encore les quotients familiaux uniques pour les inscriptions à la cantine/accueils de loisirs maternels.

**61,6 % des attestations sont réalisées par des personnes célibataires.** Parmi elles, 30,6% sont des familles monoparentales dont la moitié a un QF = 0.

À ce jour, **39% des attestations délivrées, soit 2545 attestations, relèvent d'un QFU égal à zéro : ces 2545 ménages bénéficieront des tarifs solidaires les plus bas.**

La majorité des personnes ont sollicité leur QF de manière « automatique », c'est-à-dire en renseignant simplement leur numéro fiscal et leur date de naissance pour obtenir leur attestation de quotient familial. 23% des usagers ont bénéficié de l'aide d'un-e professionnel-le d'un organisme habilité qui a réalisé la demande à leur place.

Près de 400 personnes ont été accompagnées lors des permanences d'assistance numérique en un mois et demi. Une permanence numérique hebdomadaire ouvrira bientôt à la Villa des projets de Schiltigheim pour couvrir les besoins d'accompagnement des communes du nord de l'Eurométropole, ainsi qu'une permanence numérique hebdomadaire à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden pour les besoins d'accompagnement des communes du sud de l'Eurométropole.

Pour toute question, les personnes peuvent également contacter l'administration via l'adresse [DSSJ-TarifationsSolidairesQFU@strasbourg.eu](mailto:DSSJ-TarifationsSolidairesQFU@strasbourg.eu) .

